

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne 20 c.
Réclamations 30
Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
30 Juin 1873.

LA FAUSSE GUERRE RELIGIEUSE.

On lit dans *Paris-Journal* :

Il ne faut pas se le dissimuler, nous entrons sans aucun doute dans une phase de luttes ardentes. Des revendications politiques et sociales déchaînées depuis le 4 septembre, exaspérées par la défaite de la Commune, encouragées et fortifiées par la singulière tactique du gouvernement de M. Thiers envers elles, ne négligeront pas une occasion d'ébranler par des assauts réitérés le refuge improvisé le 24 mai.

A peu de jours de distance, voilà déjà trois attaques que le cabinet a dû repousser : la première, qui avait pour point de départ une circulaire confidentielle de M. Pascal, dans la confiance de laquelle tout le monde avait été mis en même temps que les intéressés, incriminait la moralité du gouvernement. La seconde, à propos de M. Ranc, traduisait sur la sellette sa justice, accusée de se laisser corrompre par les passions politiques. La troisième enfin, la plus grave à notre avis, c'est l'interpellation de mardi où, à propos d'un arrêté de police pris par le maire-préfet de Lyon dans la plénitude de son droit, on a manœuvré à la tribune et dans la presse radicale le fantôme de la liberté de conscience, avec une désinvolture et un aplomb que jamais ne connaissent les conservateurs auxquels on reprochait de jouer du spectre rouge.

Plût au ciel que le spectre rouge n'eût été en effet qu'un croquemitaine à l'usage des politiques aux abois qui, à défaut de bonnes raisons, veulent faire peur aux grands enfants qu'ils mènent ! nous n'aurions pas dans Paris tant de ruines à relever, de blessures à panser, de hontes à effacer ! Voilà les attentats commis par l'ogre rouge ; à ses œuvres, on reconnaît son existence.

Nos adversaires auraient bien de la peine à nous montrer, je ne dis pas un pareil dossier, mais la plus légère preuve à l'appui de leurs déclamations sur la liberté de conscience violée.

Pourquoi font-ils intervenir la religion dans la lutte qu'ils soutiennent contre l'ordre de choses rassurant qui date du 24 mai ? C'est que la question religieuse est aux conflagrations politiques ce que le pétrole est aux incendies matériels. Ils ont donc amené la liberté de conscience dans le débat, absolument comme à la dernière heure les soldats de la Commune, enragés par la défaite, roulèrent leurs tonneaux et firent jouer leurs pompes à pétrole au pied de nos monuments.

Qu'a de commun la liberté de conscience, que personne n'ose à attaquer, excepté ceux qui insultent les prêtres en attendant qu'ils les fusillent, et qui profanent les églises quand ils ne les brûlent pas ? qu'a de commun la liberté de conscience avec ces faits hideux de proxénétisme anti-religieux et d'embauchage de cadavres que nous avons dénoncés sans relâche dans nos journaux, ce qui, sous la singulière république conservatrice de M. Thiers, nous valut tant de fois le reproche de calomnie contre la municipalité lyonnaise ?

M. Beulé n'a pas eu à faire autre chose, pour convaincre la majorité, que d'exposer au grand jour de la tribune les faits dont la presse honnête de Paris et de Lyon avait si souvent rempli avec dégoût ses colonnes.

Dès lors, et sans que le ministre eût besoin d'être un foudre d'éloquence, tous les arguments de M. Le Royer étaient réduits en poudre.

Un préfet qui eût laissé continuer librement à Lyon ce commerce de scandales et ces entreprises de propagande à qui les enterrements civils offraient en quelque sorte un champ de foire permanent, n'aurait pas été un préfet plus conservateur que M. Barodet lui-même n'était conservateur, au beau temps de sa mairie aussi laïque que désorganisée.

tuer de même, et d'un coup d'épée il perça le cœur du malheureux. Il fit plus, il ordonna de porter le cadavre à la mère.

Disons, pour rendre hommage à la vérité, que dans ces temps abominables de guerre civile, les passions s'exaltent à ce point, que des esprits élevés, des cœurs généreux, se laissent parfois entraîner à des excès contraires à leur nature, et qui révoltent l'humanité.

Marguerite ne se contenta pas, elle, de voir son ennemi mort, elle le fit décapiter, ordonna que sa tête fut couronnée d'un diadème de papier, et la fit exposer sur les murailles d'York. C'est la cruauté jointe à l'ironie et à l'outrage ; elle fit aussi décapiter le comte de Salisbury, condamné par un simulacre de conseil de guerre.

Ces actes indignes sont une tache dans la vie de cette femme héroïque ; combien plus noblement Isabelle de Lorraine n'a-t-elle pas agi, comme nous l'avons vu plus haut, à la mort de Dom Pèdre, au siège de Naples.

Marguerite ne s'arrêta pas dans son triomphe ; mais son habileté militaire ne ré-

C'est toujours la guerre sociale, sous le nom complaisant de liberté de conscience et sous le masque d'une guerre de religion qu'ils ont inventée pour nous accuser de l'avoir déclarée. Ce qui est vrai, c'est que, comme M. Chesnelong, député des Basses-Pyrénées, l'écrivait l'autre jour dans la *Gazette de France*, notre patrie, qui est un pays de libre conscience, est aussi, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, un pays de foi chrétienne.

Ce qui est vrai, c'est qu'une autorité qui serait restée neutre devant les manifestations matérialistes dont Lyon était le théâtre privilégié, où se donnaient de préférence carrière les comédiens ordinaires de l'insurrection contre toutes les lois, se serait condamnée à mort, attendu que le matérialisme qui chasse Dieu de l'âme et de la société humaine, creuse un trou où toute civilisation et l'humanité elle-même ne sauraient tarder à périr.

Il ne s'agit pas de savoir si l'Etat doit rester neutre entre les divers cultes, ce qui est le seul terrain de la liberté de conscience, mais s'il doit assister impassible à un carnaval moral qui supprime le devoir et corrompt les âmes, en attendant qu'il soulève les pavés et arme les bras contre la loi.

L'ordre moral et l'ordre matériel étaient également en cause dans les enterrements solidaires de Lyon ; la liberté de conscience, non ; pas plus la liberté de conscience que la liberté de penser, la liberté d'écrire, la liberté d'aller et de venir, la liberté enfin, la liberté tout court, qui n'a pour limite chez chacun d'entre nous que la liberté du voisin, de sorte que tout droit engendre un devoir, en matière de religion ou de politique, aussi bien qu'en humble matière de voirie.

Citons encore l'excellente communication de M. Chesnelong à nos confrères de la *Gazette de France* : « L'arrêté préfectoral, en préservant la liberté des cultes, n'atteint que la liberté contraire : la liberté de l'irréligion. Je constate d'ailleurs qu'il n'attaque pas cette dernière liberté elle-même dans le for intérieur de la conscience individuelle, qu'il

n'en interdit pas la manifestation extérieure, qu'il la restreint simplement à des proportions qui ne permettent pas de la faire dégénérer en *excitations violentes et désordonnées*. »

Or, c'est là justement le seul but que poursuivent les faux chevaliers de la liberté de conscience, qui leur importe aussi peu que toutes les libertés. Que veulent-ils ? La liberté de la propagande révolutionnaire, rien de plus, rien de moins. Ils mettent aujourd'hui la liberté religieuse de la partie, parce que c'est le déguisement qui paraît le plus propre à leurs desseins.

Le parti conservateur, qui vient de repousser si victorieusement l'attaque dont l'arrêté de M. Ducros était le prétexte, ne doit pas se faire d'illusion sur ce qui l'attend : c'est une guerre sans paix ni trêve, sans quartier ni merci. Du moment que la lutte a pris le caractère religieux, c'est qu'elle sera impitoyable. Les radicaux sentent que la victoire finale leur échappe tant qu'il restera vestige de croyance dans les âmes, et leur croisade a pour but la délivrance de la matière. C'est la révolte suprême.

Quand ils auront affranchi le corps de la tyrannie de l'âme, alors seulement ils auront ville gagnée, et la vraie Commune définitive chassera l'ordre et la loi non plus à Versailles, mais aux calendes grecques et au cimetière d'où l'on ne revient pas.

On massacrera les uns, on déportera les autres ; on écrasera sur place le reste des gens de bien, toujours au nom de la liberté de conscience ! La liberté de conscience, c'est le droit d'opprimer ou d'exterminer tous ceux qui ont une conscience.

Voilà ce qui nous menace, si nous nous divisons. Orléanistes, bonapartistes, légitimistes, républicains même, puisque le malheur des temps a forcé d'honnêtes gens à se réfugier dans la République, serrons nos rangs contre l'invasion du matérialisme, avant-garde de la barbarie.

Nous ne devons pas regarder en arrière et chercher dans le passé ce qui nous

elle remporta l'avantage, elle le joignit à Towton le 29 mars 1461.

Edouard, imitant l'exemple de son père, avait recommandé que l'on ne fit pas de quartier. Ses ordres ne furent que trop ponctuellement exécutés. Les troupes de Henri furent littéralement hachées en pièces. Il y eut de leur côté près de 30,000 morts, et ce nombre ne paraît pas avoir été exagéré par les historiens. Une lettre d'Edouard, dont l'original existe encore, dit le baron Rojoux, annonce que, sur le champ de bataille, on a compté 28,000 cadavres ennemis.

Edouard fit exécuter sous ses yeux les comtes de Devonshire et de Wiltshire : leurs têtes furent, comme celles de Richard et de Salisbury, exposées sur les murailles de la ville d'York. Cette victoire signalée ramena de nombreux dissidents à la rose blanche, et mit fin aux hésitations du parlement. Le jeune roi fut couronné dans le mois de juin, à Westminster.

L'avènement au trône est d'ordinaire pour un monarque une occasion heureuse de pardon et de clémence : il n'en fut pas ainsi

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

TROIS ANGEVINES

DU XV^e SIÈCLE.

MARGUERITE D'ANJOU,

FILLE DE RENÉ ET D'ISABELLE DE LORRAINE.

(Suite.)

Si elle n'obtempéra pas à l'injonction de Richard, elle ne tarda pas cependant à reparaître ; mais ce fut à la tête d'une armée qui gagna la bataille de Wakefield ; Richard y perdit la vie ; son fils, âgé de 12 ans, fut arrêté sur le pont de Wakefield, par lord Clifford lui-même, l'enfant se mit à genoux et son entourage sollicitait sa grâce que son âge seul implorait pour lui ; mais cette guerre fratricide avait endurci les cœurs : Ton père a tué le mien, dit Clifford, je vais te

divise, mais considérer l'avenir qui nous est réservé, si jamais on laissait reprendre la direction des affaires publiques à ceux qui achètent des cercueils d'enfants pour y planter le drapeau rouge.

Nous sommes entrés dans la phase la plus aiguë du combat. Nous venons de vaincre dans des escarmouches, il dépend de nous d'emporter la victoire décisive. C'est une question d'unité de drapeau et de vigilance contre un ennemi qui sait prendre toutes les formes, arborer tous les pavillons, et qui n'en prendra jamais de plus dangereux et de moins justifié entre ses mains que celui de la liberté de conscience.

H. DE PÈNE.

LES RADICAUX ET LA RELIGION.

L'Indépendance de l'Ouest, journal républicain de Nantes, a publié l'article suivant :

Un publiciste disait un jour plaisamment : « Si vous éprouvez quelque hésitation dans votre conduite politique, prenez le contrepied de ce que veulent les radicaux, et vous suivrez ainsi le bon chemin. »

Cette plaisanterie est, hélas ! trop sérieuse.

Toutes les fois qu'il y a une sottise à faire, vous pourriez être assuré que les radicaux la feront. On en a vu la preuve dans les dernières élections de Lyon et de Paris.

Les radicaux se disent républicains : au fond, ils ne sont pas plus républicains que monarchistes ; ils sont révolutionnaires. Et le jour où la République sera hors de contestation, ils s'empresseront de répudier l'épithète de républicains pour en choisir une autre, et le mot de *républicain* deviendra pour eux synonyme de réactionnaire.

Les radicaux gâtent tout ce à quoi ils touchent et perdent toutes les causes qu'ils défendent. Si la cause de la République est perdue, elle le sera certainement par leur fait.

La République ne peut être sauvée que par beaucoup d'ordre et de tolérance ; elle doit surtout se montrer pleine de respect pour les croyances religieuses, parce que la République, qui est le régime de la liberté par excellence, a besoin, plus que toute autre forme de gouvernement, du sentiment religieux pour contenir les écarts de la liberté humaine. Naturellement les radicaux érigent le désordre et l'intolérance en système, et s'efforcent, en outre, de tourner en dérision tout ce qui de près ou de loin tend à rappeler à l'homme ses destinées supérieures. Aussi ont-ils élevé les enterrements civils à la hauteur d'un dogme politique.

Ils se plaignent de ce qu'un préfet ait osé réglementer leurs cérémonies ; ils ont raison de se plaindre, car la meilleure mesure à prendre à leur égard était de n'en pas prendre du tout, et de ne pas s'occuper d'eux. Mais s'ils étaient les maîtres, ils ne se contenteraient pas de réglementer les cérémonies religieuses, ils les supprimeraient radicalement, et non-seulement les cérémonies religieuses, mais les prêtres eux-mêmes et les églises.

Ils s'étonnent de la répulsion qu'ils inspirent aux ministres de la religion. Il serait encore bien plus étonnant qu'il en fût autrement : car ils ne négligent aucune occasion non-seulement de les honorer personnellement, mais encore de souffler le mépris et la haine sur tout ce qui fait l'objet de leurs plus saintes adorations.

Le plus triste de la chose, c'est que les radicaux se disent républicains et hommes de progrès. Et le public qui prend leurs déclarations à la lettre, arrive à ne plus distinguer les vrais républicains et les vrais hommes de progrès, des charlatans et des fous qui s'affublent d'un titre qui ne leur appartient pas, et par suite, confond dans le même sentiment de défiance et de crainte, les uns et les autres, au grand détriment du progrès et de la République.

Une fois pour toutes, tous les écrivains qui traitent de politique, et les républicains les premiers, devraient s'entendre pour tenir, en dehors de leurs controverses, le parti radical et révolutionnaire, en cessant de lui faire l'honneur de le considérer comme un parti politique avec lequel on discute et auquel on peut avoir l'espérance de faire entendre raison.

Le parti radical, en effet, n'a jamais été et ne sera jamais un parti politique. Il n'est et ne sera jamais qu'une coalition de haines, de convoitises et de folies, incapable de concevoir et de créer rien de sérieux, de raisonnable et de durable, et ne constituant, à vrai dire, vis-à-vis de l'ordre public et de la société, qu'une menace et un péril.

Chronique générale.

M. Pradié a déposé un amendement ainsi conçu à la loi municipale :

« Art. 1^{er}. — Les maires de toutes les communes sont nommés par le pouvoir exécutif.

» Art. 2. — Les conseillers municipaux, dans les villes de plus de 50,000 âmes, seront nommés moitié par le suffrage universel ; l'autre moitié sera nommée : 1^o un quart par les propriétaires de maisons ; 2^o un autre quart par les notables commerçants désignés par l'article 618 du Code de commerce ; 3^o le surplus par les capacités suivantes : les magistrats, avocats, officiers ministériels, les professeurs des collèges et écoles de l'enseignement officiel ou libre, les docteurs et licenciés, les membres des bureaux de bienfaisance, des commissions d'hospices, le clergé, les consistoires et le conseil de fabrique des différents cultes.

» Art. 3. — Aux capacités de l'article 2 seront adjoints, pour la ville de Paris : les membres de l'Institut, de la Cour des comptes, du conseil d'Etat, des conseils d'administration et de surveillance des sociétés industrielles et commerciales au capital-actions de 50 millions au quart versés. »

*

**

Voici le texte de la proposition de M. Rou-

veure relative à l'impôt du sel et à l'impôt sur le revenu :

Considérant que le budget de 1874 se solde par un déficit d'environ 450 millions ;

Considérant qu'il est indispensable, si l'on veut relever la France de la déchéance dans laquelle elle est tombée.... d'avoir de bonnes finances, c'est-à-dire de faire des économies ou de créer des ressources nouvelles pour niveler nos recettes et nos dépenses ;

Considérant que les économies ne pourraient avoir de l'importance qu'en les faisant sur le ministère de la guerre et que, dans la situation militaire actuelle de l'Europe, il serait imprudent de les réaliser ;

Considérant que la situation financière est grave et qu'elle demande une solution prompte et énergique ;

Considérant que les désastres de la guerre doivent être supportés par tous les citoyens français, proportionnellement à leur fortune ;

Considérant qu'une augmentation d'impôt sur le sel et la création d'un impôt sur le revenu peuvent parfaitement atteindre ce but en remplaçant l'impôt sur les matières premières et les centimes demandés à la propriété foncière ;

Considérant que s'il est vrai que l'impôt sur le sel est un impôt de capitation qui atteint d'une manière égale toutes les classes de la société, il est vrai, d'autre part, que la proportionnalité des charges est rétablie par un impôt sur le revenu, qui atteint seulement les classes les plus aisées :

Nous avons l'honneur de soumettre à l'Assemblée la proposition suivante :

Art. 1^{er}. L'impôt sur le sel est fixé comme suit :

30 fr. par 100 kilogrammes pour le sel de consommation ;

40 fr. par 100 kilogrammes pour le sel destiné à l'industrie avec remboursement à l'exportation.

Aucun changement n'est apporté au système qui régit le sel employé pour l'agriculture.

Art. 2. Il est établi une taxe unique de 4 0/0 sur les revenus de tous les Français ou étrangers résidant en France, lorsque le revenu net et total réalisé pendant l'année écoulée sera de 4,500 fr. et au-dessus. Il sera accordé un dégrèvement de 500 fr. à tous les revenus au-dessous de 4,500 fr., de telle sorte qu'un revenu de 4,500 fr. ne paiera que sur 4,000 fr., un revenu de 4,000 fr. sur 500, et les revenus de 500 fr. et au-dessous seront exempts d'impôts.

*

**

La sous-commission du conseil supérieur du commerce a pris, dit l'Événement, les résolutions suivantes :

1^o Adoption de l'impôt sur les corps gras fabriqués et sur les huiles de pétrole ;

2^o Rejet de l'impôt sur les métaux ;

3^o Réserve de l'impôt sur les sels servant à la fabrication ;

4^o Adoption de l'impôt sur les tissus.

La sous-commission continuera aujour-

d'hui ses travaux et en soumettra à bref délai le résultat au conseil supérieur.

*

**

M. Léon Renault a adressé à tous les commissaires de police de Paris et de la banlieue une circulaire pour leur prescrire de surveiller les enterrements civils qui leur seront signalés et d'exercer une attention particulière sur le trafic des cadavres, si habilement exploité par les fauteurs de désordre.

*

**

M. Ducros, préfet du Rhône, poursuit résolument son œuvre de réparation. Il fait étudier un projet d'affectation, dans les divers cimetières de la ville, d'un terrain spécial à la catégorie des décédés avec enterrements civils. De même que les juifs ont leur cimetière séparé, il n'est que juste d'en créer un pour les libres-penseurs, et de ne pas les inhumés en terre bénite, confondus avec la foule des catholiques. (Union.)

*

**

L'arrestation d'un individu aussi redouté que dangereux, ayant servi dans les bandes de la Commune, avec un grade supérieur, dans le fameux bataillon fédéré de Vallois, a été faite, rue des Acacias, aux Ternes. — Une perquisition domiciliaire a amené la saisie d'une curieuse correspondance.

C'est à M. Noury de Mauny, le commissaire de police du quartier des Ternes, qui faillit être assassiné le 18 mars, que l'on doit cette importante capture.

*

**

On juge très-sévèrement, dans différents groupes parlementaires, une démarche qui serait faite depuis quelques jours par des députés de l'extrême-gauche, pour provoquer une grande manifestation publique en l'honneur de M. Thiers le jour de la libération du territoire.

Un comité spécial présiderait à cette organisation qui a pour but de recueillir dès maintenant des adhésions parmi tout ce que le parti radical compte de plus influent à Paris et en province.

*

**

La commission chargée de l'examen du crédit pour le paiement de la soi-disant fresque de Raphaël payée 200,000 francs par M. Thiers ne paraît pas disposée à proposer l'allocation de cette somme, qu'elle ne trouve pas en rapport avec la valeur réelle de la fresque, dont l'origine est contestée.

*

**

On sait que l'Avenir national a dû cesser de paraître sous le coup de poursuites dirigées contre lui par le parquet du procureur de la République. Le délit relevé à sa charge est le non-dépôt du cautionnement imposé par la loi aux journaux politiques.

La situation de cette feuille présente cela de particulier qu'elle avait originairement satisfait à la loi et déposé un cautionne-

pour Edouard, l'un des rois les plus cruels et les plus vindicatifs d'Angleterre. Il poussa la barbarie jusqu'à faire mettre à mort des lancastriens qui osaient porter le deuil de leurs parents.

Malgré ces désastres, Marguerite ne renonça point encore à ses espérances ; elle se rendit en Ecosse avec Pierre de Brézé, et s'embarqua pour la France, où elle fut, à sa grande surprise, magnifiquement reçue par Philippe, duc de Bourgogne, et par le comte de Charolais. Elle regardait le premier comme un de ses ennemis déclarés, et souvent on lui a entendu dire : *Que si elle le tenait, elle lui ferait passer la hache entre la tête et les épaules.*

Elle vint ensuite en Bretagne, près de François II, qui lui avait accordé généreusement des secours ; puis elle fut trouver Louis XI à Chinon, et son père le roi René, en Provence ; enfin elle se rembarqua, et dans le trajet elle essuya une horrible tempête, dans laquelle elle perdit ses trésors.

Une perte plus douloureuse encore vint l'affliger : 500 Français furent faits prison-

niers à Holy-Island, et massacrés sans qu'elle pût leur venir en aide ; elle s'éloigna sur un bateau de pêcheur, et se dirigea vers une terre plus hospitalière.

La fortune devenait de plus en plus contraire à Marguerite, qui lui opposait une fermeté inébranlable dans ses revers ; elle sollicita de nouveau l'assistance de Louis XI, qui ne l'accordait gratuitement à personne, on le sait bien : avec lui, pour recevoir, il fallait d'abord donner, et, suivant l'expression pittoresque d'un vieil auteur, il jetait un gardon pour avoir un brochet.

La reine prit l'engagement de rendre Calais à la France : Louis lui prêta alors 20,000 écus, et lui envoya 2,000 combattants sous les ordres du sire de Brézé.

Cette expédition n'eut pas plus de succès que les précédentes : le parti de la reine fut vaincu à la bataille d'Exham, en juillet 1462. Les troupes étaient commandées par Sommerset, qui fut pris et exécuté dans l'abbaye même d'Exham.

Ralph Gray eut le même sort, mais son supplice fut plus affreux. Edouard le fit dégra-

der de ses titres, ses armes furent brisées ; il fut conduit par la ville, revêtu d'un misérable costume, et le bourreau, avant de le frapper, lui cracha au visage, et cela se passa sous les yeux du cruel monarque.

Ce fut après cette bataille funeste que Marguerite se réfugia dans une forêt avec quelques seigneurs de sa suite : des brigands l'arrêtèrent et la dépouillèrent de ses bijoux. Elle leur échappa avec son fils âgé de 7 ans ; mais elle eut bientôt à craindre pour les jours de celui-ci, car l'un des brigands l'avait suivie, et ne tarda pas à la rejoindre.

Exaltée par l'imminence du danger et par l'affection maternelle, elle prit brusquement son enfant, et le présentant au malfaiteur, elle le mit dans ses bras, en lui disant : « Sauve le fils de ton roi ! »

Il y a peu d'hommes, à quelque classe qu'ils appartiennent, qui soient inaccessibles aux sentiments de la nature exprimés avec l'accent de la vérité et de la passion. Le brigand, étonné d'une émotion dont il ne se rend pas bien compte, se charge du précieux

fardeau, emmène l'enfant et le cache chez lui pendant plusieurs jours, puis le conduit avec sa mère à un petit port, où elle s'embarqua pour l'Ecluse.

Il y a au Musée d'Angers un tableau qui représente la scène de la forêt : il est de M. François Dubois, 1832. Le peintre n'a pas choisi le moment le plus dramatique, celui qui témoigne de tout le courage de Marguerite, de la virilité de son âme, je veux dire l'instant où elle se trouve seule avec son fils en face d'un brigand qui s'acharne à sa poursuite.

M. Dubois l'a peinte entourée de bandits qui se partagent avec avidité ses bijoux. Ses traits sont dépourvus de distinction et de dignité ; ils n'expriment pas cette vive émotion que la mère la plus intrépide ne peut dissimuler dans un tel danger.

Cette attitude, du reste, est en harmonie avec un costume théâtral, qui est plutôt celui d'une reine trônant au milieu d'une cour brillante, que d'une princesse vaincue, fugitive, et s'échappant avec peine d'une sanglante mêlée. (La suite au prochain numéro.)

ment, mais que, au mois de décembre de l'année dernière, elle avait été autorisée à retirer ce cautionnement par les ordres de M. Thiers, et que depuis cette époque elle avait, du consentement du gouvernement, continué à paraître sans avoir reconstitué la garantie exigée par la loi

* *

Les attaques contre les militaires continuent en province et font pressentir des mesures d'une juste sévérité contre ceux qui se livrent à ces odieux attentats.

Il y a quelques jours encore, à Beaumont (Puy-de-Dôme), un officier d'état-major se promenait à cheval et fut tout à coup assailli de coups de pierre, qui lui firent de profondes blessures dont le sang jaillit abondamment.

* *

Le fait suivant et qui est de circonstance est absolument historique, dit *Paris-Journal*.

Il y a quelques mois mourait à Lyon, au faubourg de la Guillotière, un vieux républicain qui avait été compromis dans les affaires de juin 1848.

Quand il sentit venir sa fin, il pria sa femme d'aller quérir un prêtre, voulant, disait-il, se confesser.

Au moment où cette dernière allait chercher le prêtre demandé, des amis, des amis politiques du vieux républicain survinrent et empêchèrent la femme d'obéir. Ce n'est pas tout, lorsque le moribond déclara qu'il voulait être enterré à l'église, une scène tumultueuse éclata, et, l'un des assistants mettant le poing sous le nez du vieux républicain qui râlait, lui cria :

— Ah ça, tu vas nous f... la paix, toi ! Tu nous appartiens, tu ne nous empêcheras pas de manifester avec ton cadavre.

Horrible, n'est-ce pas ?

* *

On sait que, sous le coup des protestations soulevées dans le camp même de leurs électeurs contre la résolution du conseil municipal à l'endroit de la réception du shah, les conseillers radicaux ont jugé nécessaire de revenir sur cette résolution.

Cette question a été reprise, et, après une longue discussion, le conseil tout entier a décidé de voter les sommes nécessaires à fêter la réception du shah.

Ce vote sera bien accueilli. Mais il n'en reste pas moins qu'il a été rendu sous la pression du sentiment public, et que le premier mouvement des radicaux avait été de répondre par un refus qui constituait une impolitesse et un véritable affront. Avec tant d'autres faits du même genre, celui-ci sert à les juger.

(Univers.)

* *

C'était il y a quelques jours. On avait répandu le bruit que le conseil municipal de Paris refusait de voter les fonds nécessaires à la réception du shah.

Un haut personnage demandait à ce propos à M. Rameau, maire de Versailles, s'il croyait que le conseil municipal de sa ville ne montrerait pas de meilleures dispositions.

— Cela dépend de la façon dont le shah vient en France, répondit M. Rameau.

— Comment cela ?

— S'il vient comme souverain, le conseil, qui est républicain, sera inflexible.

— Vous croyez ?

— Mais s'il vient comme chef du pouvoir exécutif, c'est différent.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Depuis quelques jours, le public de notre ville se préoccupe des suites de la publication d'une lettre privée, insérée dans le *Courrier de Saumur*. L'auteur, pour toute réparation, a demandé, mais en vain, l'insertion de la lettre qu'on va lire.

Ce n'est qu'après bien des hésitations que nous avons cédé aux instances de M. Ed. Brun pour lui accorder notre publicité. Mais en raison des sentiments exprimés dans cette réponse, il nous a paru bon que le public appréciait ce jeune sous-officier, d'une imagination ardente, qui a cédé par oubli, ainsi qu'il le dit, à un premier entraînement de jeunesse.

Quoi qu'il en soit, nous lui conseillerons de ne plus écrire de missives du genre de celle qui lui cause ce déboire. *Scripta ma-*

nent, et, de plus, à notre époque, ils sont imprimés.

« A Monsieur E. Roland, rédacteur du *Courrier de Saumur*.

» Monsieur,

» Il n'y a plus d'énigme, le nom a remplacé les initiales, et M. Edmond Brun vient affronter vos foudres. Dans un moment d'oubli, j'ai, comme on le fait trop souvent à mon âge, adressé à une charmante enfant, dont nous taïrons le nom, une lettre, dans laquelle je lui exprimais en termes passionnés des sentiments qui n'étaient heureusement qu'un caprice. Vous, Monsieur, n'avez pas hésité un seul instant à profiter de cette unique occasion pour sacrifier à la réputation d'une jeune fille que vous appelez agréablement *femme*, les sérieux intérêts d'un militaire. Laissez-moi plutôt croire, cher Monsieur, que ce jour-là, le manque de matières vous jetait dans une perplexité affreuse, et que l'agréable aspect d'un copieux article, tout fait, sans frais de rédaction, joint à l'appât d'un lucre que ce petit scandale devait forcément vous apporter, vous a seul déterminé à reproduire ma lettre. S'il en est ainsi, Monsieur, non-seulement je vous pardonne, mais j'oublie.

» D'abord, quand on ose livrer à la publicité une lettre essentiellement du domaine de la vie privée, quand on ouvre à deux battants la porte de chez soi à toute une ville, en priant les mères de famille d'apporter à cette victime de l'amour les consolations que nécessite un aussi cruel attentat, on doit avant tout présenter les faits dans leur plus parfaite exactitude.

» Vous prétendez, vous dites du moins, Monsieur, que le 23 juin, dans les bureaux de l'imprimerie dont vous êtes l'illustre représentant, j'ai déposé une lettre à l'adresse d'une femme que je veux bien ne pas encore nommer.

» En présentant ainsi le plan que j'ai suivi pour faire parvenir ma lettre, vous cherchez à vous donner le beau rôle ; et, pour quiconque n'est pas au courant de l'incident, je suis venu tout idiotement prier la première camériste venue de vouloir remettre mon petit pli à son adresse, et qu'alors la servante, flairant une augmentation de salaire, s'est empressée de vous remettre à vous, cher Monsieur, la missive détournée de sa destination. Vieux moyen de comédie ! Eclairons l'opinion publique.

» J'espère que les lignes qui suivent serviront à l'édification de ceux qui, hier, à la lecture de votre entrefilet, étaient disposés à me jeter la pierre.

» Le ridicule comme la médisance est une arme à double tranchant ; vous avez voulu vous en servir, et, peu habile à ce genre d'escrime, vous vous êtes blessé.

» Reconstituons les faits. La lettre que j'ai adressée à votre aimable protégée n'a pas du tout été déposée, comme vous le prétendez, aux bureaux de l'imprimerie, mais bien remise à elle-même, en mains propres, alors que, sans vous douter de la bonne fortune qui vous venait en dormant, vous pourchassiez par la ville un insaisissable article. A ce moment, elle était seule, bien seule ; vous savez le reste....

» Mais, ce n'est pas tout : vous ajoutez, et comme retour à de plus clémentes dispositions, que pour cette fois vous voulez bien vous contenter de livrer ma lettre à la publicité, mais qu'à la deuxième vous en aviserez qui de droit.

» Ici, rions un instant, si vous le voulez bien. Votre naïveté adorable ne peut être surpassée que par l'ignorance manifeste dans laquelle vous nagez en tout ce qui touche l'intervention du « qui de droit » en pareille matière. Croyez-vous donc bonnement qu'il y ait dans l'armée des commissions permanentes établies dans chaque ville, et dont le devoir soit de rechercher et de punir ensuite les militaires qui osent faire des déclarations aux plieuses de journaux. Croyez-vous cela, vous ? Soyons de bon compte, Monsieur. Vous avez eu 20 ans, vous avez écrit des lettres meilleures que la mienne peut-être, qui ont eu peut-être aussi un meilleur sort....

» Quel est donc celui qui, à l'âge où les gais printemps sautillent dans le cœur, n'a pas adressé, à son Iris idéale, sa plaintive mélodie ? Que celui-là me réponde. La presse de France et de Navarre serait bientôt sur les dents s'il lui fallait quotidiennement publier toutes les élucubrations des cerveaux amoureux.

» Plus qu'un mot et je termine : J'ac-

cepte s conséquences de mes actes, c'est assez vous dire que je me mets entièrement à votre disposition, et que j'accède d'avance à toutes les conditions qu'il vous plaira de m'imposer, bien que cette petite péroraison me rappelle vaguement la conduite tenue jadis par un journal de la Restauration. Lui aussi allait, comme vous, sans souci du tort qu'il pouvait causer ; mais, quand le malheureux insulté se présentait pour demander réparation, il se trouvait en présence d'un grand gaillard de Suisse de six pieds qui, se campant fièrement en quarte, lui disait : « *Oui, c'est moi que j'ai fait cette belle article.* » Il en sera peut-être ainsi pour moi, Monsieur Roland.

» Je vous salue.

» EDMOND BRUN,

» Maréchal-des-logis au 3^e chasseurs d'Afrique.

» Saumur, 25 juin 1873, midi. »

Une circulaire du ministre de l'intérieur invite tous les présidents de sociétés approuvées, et spécialement les présidents de sociétés de secours mutuels, à lui transmettre les noms des membres qui se sont distingués par leur zèle et méritent une récompense honorifique.

Ce travail doit être terminé le plus promptement possible et adressé au ministère de l'intérieur avant le 15 juillet prochain.

M. le ministre de l'instruction publique vient de décider que les enfants des instituteurs et des institutrices seront reçus gratuitement dans les écoles communales.

M. le général de division de Cisseu nommé au commandement en chef du 7^e corps d'armée, prend possession de son commandement à la date de ce jour.

On lit dans l'*Indépendance*, de Nantes :

Nous avons le plaisir d'informer le public que notre honorable maire, M. Waldeck-Rousseau, se porte beaucoup mieux ; il peut désormais se lever. — Nous espérons qu'il pourra bientôt reprendre sa place à la tête de notre municipalité.

On se plaint fort à Nantes, dit le même journal, du prix élevé de la viande de boucherie, prix qui est loin d'être en rapport avec celui des animaux sur pied.

Nous avons entendu plusieurs personnes émettre le vœu de voir cette partie importante de l'alimentation soumise à nouveau à la tarification municipale au lieu d'être laissée à l'arbitraire des bouchers, qui en abusent.

On vient de découvrir une fraude assez singulière qui se pratiquait sur le chemin de fer de Tours à Paris, par Vendôme.

Un individu partant de Tours et voulant se rendre à Paris se faisait délivrer un billet pour Notre-Dame-d'Oë, qui est la première station sur cette ligne. Il continuait sa route jusqu'à Vitry, dernière station du parcours, et dans cette gare se trouvait un compère qui, muni de deux billets de Vitry pour Paris, montait dans le train. Cet individu remettait un des billets au voyageur de Tours qui, de cette façon, ne déboursait qu'une faible somme, 2 fr. peut-être, tandis qu'il aurait dû payer en réalité 15 ou 16 fr.

Au retour, la même manœuvre se renouvelait. Le voyageur était attendu par un complice à la gare la plus voisine de Tours et recevait de lui un billet pour cette ville ; c'était un nouveau bénéfice frauduleux de 13 ou 14 fr.

Il y a quelques jours, cette fraude a été découverte par le chef de station de Notre-Dame-d'Oë.

Un soir, deux individus se présentèrent au guichet et se firent délivrer trois billets pour Tours. Au moment de l'arrivée du train venant de Paris, ils donnèrent un coup-d'œil rapide sur la file de wagons, et apercevant le voyageur qu'ils attendaient et qui s'était montré à la portière, ils prirent place près de lui. C'était à cet homme qu'était destiné le troisième billet dont ils s'étaient munis.

Dans le même instant, le chef de station arrive et demande à voir le billet du voyageur venant de Paris. Ce dernier s'exécute, mais le billet qu'il exhibe est, non de Paris pour Tours, mais de Tours pour Notre-Dame-d'Oë. Ses complices n'avaient pas encore eu le temps sans doute de lui passer le billet qu'il avaient pris pour lui.

Le chef de station referme la portière, le train part, et une dépêche télégraphique expédiée à Tours signale aussitôt la fraude qui vient d'être constatée.

Cependant le voyageur de Paris, homme fort expert en pareil cas, à ce qu'il paraît, a prévu ce qui l'attend au contrôle de Tours. Dès que le train entre en gare, il saute sur la voie et parvient à s'esquiver, laissant ses deux complices en tête à tête avec le contrôleur.

Celui-ci interroge les deux hommes et les laisse aller, après avoir dressé procès-verbal.

Mais, depuis, si nous sommes bien informés, les noms et adresses fournis par ces individus auraient été reconnus faux. L'enquête se poursuit néanmoins, et il y a tout lieu de croire, dit-on, que certaines indications parviendront à faire découvrir les trois inculpés.

On lit dans le *Gleaner savenaisien* :

« Lundi dernier, un accident déplorable est arrivé à Pontchâteau. Une jeune fille, nommée Lescouble, âgée d'une vingtaine d'années, domiciliée aux Ruaux, en Campbon, s'occupait de dételier son cheval, lorsque celui-ci, à la vue d'un chien, fit un mouvement rapide et l'un des brancards atteignit la jeune fille en pleine poitrine, qui tomba si malheureusement sur une pierre, qu'elle fut tuée sur le coup. »

Les fêtes des Courses de Saint-Brieuc, qui auront lieu les samedi 4, dimanche 5 et lundi 6 juillet, seront accompagnées cette année, outre les autres réjouissances ordinaires, d'un carrousel, d'une cavalcade et d'une fanfare militaire de Pontivy.

Les courses de Guérande auront lieu le dimanche, 10 août 1873, à 2 heures, sur les prairies de Kerhudé et de la Jalousie.

C'est samedi prochain, 5 juillet, qu'aura lieu la représentation offerte par des artistes du théâtre des Variétés, et dont nous avons donné la composition dans notre dernier numéro.

Dernières Nouvelles.

L'élection de M. le docteur Turigny, dans la Nièvre, a été invalidée jeudi, sur le rapport de M. Carbonnier de Marzac, dont les conclusions ont été adoptées par 418 voix contre 217.

Un avis du préfet du Rhône remet en vigueur un arrêté de 1853, qui interdit, sauf autorisation, les discours sur les tombes et la présence de plus de trois cents personnes.

Par décision du Président de la République, en date du 14 juin 1873, M. le général de division de Cisseu (Ernest-Louis-Octave Courtot), membre de l'Assemblée nationale, est chargé, à titre de mission temporaire, du commandement du 7^e corps d'armée, à Tours, en remplacement de M. le général Chanzy, appelé à d'autres fonctions.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Publications de mariage.

Louis-Alexandre Blain, bijoutier, et Isabelle Hyoring, couturière, tous deux de Saumur.

Louis Albert, avoué près le tribunal civil de Saumur, et Marie-Alphonsine Champagneux, sans profession, de Saumur.

Henri-Jean-Charles Adam, commis de la sous-direction des contributions indirectes, de Saumur, et Ernestine Sueur, sans profession, d'Abbeville (Somme).

Alfred-Louis-Edouard de Cléric, capitaine-écuyer à l'Ecole de cavalerie, et Marie-Félicité Belin de Chantemèle, sans profession, du Mans.

Pierre-Charles Goguelet, charron, de Dampierre, et Héloïse-Françoise Richardeau, sans profession, de Saumur.

Joseph-Adolphe Delhumeau, plâtrier, et Louise Baranger, couturière, tous deux de Saumur.

Jules Bourleau, tailleur de pierres, et Louise Tessier, lingère, tous deux de Saumur.

Dominique Ladignac, cavalier de ma-

nège, de Saumur, et Victoire Huet, couturière, de Vernouil.

Aimé Chartier, pâtissier, et Léonie-Clémence Hubert, sans profession, tous deux de Saumur.

Blaise Billet, cultivateur, de Saumur, et Marie-Louise Février, cultivatrice, de Longué.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le **Dictionnaire de la langue française**, par E. LITRE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 20^e fascicule, CON à COR, est en vente.

Sous ce titre collectif: **LE PROCÈS DES CÉSARS**, M. BEULÉ a publié chez les éditeurs Michel Lévy frères quatre beaux volumes in-8°, formant chacun un ouvrage à part, dont voici les titres:

Auguste, sa famille et ses amis (4^e édition);

Le Sang de Germanicus (3^e édition);

Tibère et l'héritage d'Auguste (3^e édition);

Titus et sa dynastie (2^e édition).

Le PROCÈS DES CÉSARS, intenté par M. Beulé, est la condamnation du césarisme,

auquel l'éminent historien, armé des puissantes ressources de l'érudition et de l'archéologie, qui lui sont si familières, a porté des coups implacables et décisifs dans ces quatre volumes dont on n'a pas oublié l'immense et légitime retentissement quand ils parurent sous l'Empire.

Paris-Journal va commencer la publication d'un grand roman d'aventures et de passions contemporaines dû à la plume d'un écrivain qui est destiné à recueillir l'héritage du regretté Ponson du Terrail, M. Albert Delpit: *la Vengeresse*.

Tous les jours, le même journal publie, outre son feuilleton, *la Belle Limonadière*, cause célèbre du commencement de ce siècle, récit palpitant retrouvé, par M. Paul Mahalin, dans les annales de la police de la Restauration.

La partie politique du *Paris-Journal* est toujours confiée à MM. H. de Péne (rédacteur en chef), J.-J. Weiss, Loustalot et autres écrivains qui assurent à ce journal le premier rang parmi les défenseurs des principes conservateurs.

Parmi le nombre considérable de personnes auxquelles on conseille l'huile de Foie de Morue, les trois quarts au moins la prennent avec dégoût. Quelle est la mère de famille, qui, administrant ce

médicament à ses enfants, ne s'est pas fait la réflexion que l'on devrait bien trouver de quoi remplacer un médicament si répugnant? Ce désir si naturel se trouve aujourd'hui complètement rempli par le **Sirop de Raifort iodé de Grimaud et C^o**, qui lui est substitué avec avantage et a reçu les témoignages les plus flatteurs de toutes les sommités médicales de Paris. — Dépôt à Saumur, dans les bonnes pharmacies.

LE

CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Toute maladie cède à la douce *Revalescière de Barry*, qui rend santé, énergie, digestion sommeil. Elle guérit, et sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gas-

trites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74.000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

N^o 61 224.

Saint-Romain-des-Îles, 27 novembre.

La *Revalescière de Du Barry* a produit sur moi un effet vraiment extraordinaire. Dieu soit béni; elle m'a guéri de 18 ans de sueurs nocturnes, d'irritation horrible de l'estomac, et d'une mauvaise digestion. Il y a dix-huit ans que je n'ai pas eu un bien-être comme celui que je possède actuellement.

J. COMPARET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 57 6 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Common, rue St-Jean, GONDRAUD, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET C^o, 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 JUN 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	55	80	» » » 15	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	790	» 5	» 7 50	C. gén. Transatlantique, j. juill.	286	25	» » » »
4 1/2 % jouiss. mars.	81	»	» 25	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	640	»	» » » »	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	451	25	» » 2 50
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	» » » »	Crédit Mobilier.	415	»	» 2 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	442	50	» » » »
5 % Emprunt 1871.	»	»	» » » »	Crédit foncier d'Autriche.	935	»	» 5 »	Société autrichienne, j. janv.	»	»	» » » »
— libéré.	91	20	» » » 05	Charentes, 400 fr. p. j. août.	357	50	» 2 50	OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872.	90	25	» 05	Est, jouissance nov.	507	50	» 2 50	Orléans.	281	50	» » » »
— libéré.	91	20	» 05	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	846	25	» 1 25	Paris-Lyon-Méditerranée.	281	»	» » » »
Dép. de la Seine, emprunt 1857	210	»	» 1 25	Midi, jouissance juillet.	600	»	» 1 25	Est.	274	50	» » » »
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	397	50	» 2 50	Nord, jouissance juillet.	1032	50	» 2 50	Nord.	282	75	» » » »
— 1865, 4 %.	442	50	» 3 50	Orléans, jouissance octobre.	811	25	» » » »	Ouest.	279	»	» » » »
— 1869, 3 % t. payé.	289	»	» 1 »	Ouest, jouissance juillet, 65.	515	»	» 2 50	Midi.	278	50	» » » »
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	253	75	» 1 25	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	965	»	» » » »	Deux-Charentes.	252	50	» » » »
Banque de France, j. juillet.	4195	»	» 5 »	Compagnie parisienne du Gaz.	685	»	» » » »	Vendée.	232	50	» » » »
Comptoir d'escompte, j. août.	516	25	» 1 25	Société Immobilière, j. janv.	17	50	» » » »				
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	462	50	» » 7 50								
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	350	»	» » » »								

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.			
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).			
9 — 02 — — omnibus.			
1 — 33 — — soir.			
4 — 13 — — express.			
7 — 27 — — omnibus.			

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.			
8 — 20 — — omnibus.			
9 — 50 — — express.			
12 — 38 — — soir, omnibus.			
4 — 44 — —			
10 — 30 — — express-poste.			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Neuve-Beaupaire.

Joignant d'un côté M^{me} veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois.

Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon au-dessus de l'entrée.

Conditions avantageuses.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (106)

A VENDRE

OU A LOUER

PETITE MAISON ET JARDIN

Agréablement situés.

Bornés au nord par l'enclos des frères de l'Ecole chrétienne et au sud par le jardin de M. Martineau, et près du château d'eau projeté.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE JOLIE MAISON

Sise aux Rosiers, au bord de la Loire,

Avec écurie, remise, cour et jardin.

S'adresser à M^{me} veuve VIDAL, aux Rosiers. (270)

A CEDER

UN CHANTIER DE CHARPENTIER

A SAUMUR.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

D'OCCASION,

BEAUX BILLARDS

Avec leurs accessoires.

S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

A VENDRE

UN JOLI COUPLE DE FURETS

Bien apprivoisés.

S'adresser rue Saint-Nicolas, n^o 74, à Saumur.

A VENDRE

UN PIANO CARRE

Bon pour les commençants.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grands différents, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.

S'adresser au bureau du journal.

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

LIGNE RÉGULIÈRE

DE BATEAUX A VAPEUR

ENTRE

Nantes et les Ports de la Manche,

DE BRISTOL.

DÉPART TOUTS LES 15 JOURS.

Steamer **African**, capitaine Chase, partira le 3 juillet pour Bristol et Cardiff.

A. ALBERT, agent de la ligne, } à Nantes.

Th. DENIS, courtier, }

COLLE BLANCHE LIQUIDE.

Cette colle, sans odeur, est employée à froid pour coller la porcelaine, le verre, le marbre, le bois, le liège, le carton, le papier, etc., etc. — Elle est indispensable dans les ménages et dans les administrations.

50 c. et 1 fr. le flacon.

A Saumur, chez PAPIN-LEROY, épicier, rue du Portail-Louis. (107)

A LOUER

Pour la Saint Jean 1874.

MAISON, rue d'Orléans, n^o 31, occupée par M. Ragain, marchand de papiers.

S'adresser à M. MOLLET, rue de l'Hôtel-Dieu, 27, à Saumur. (205)

M. PERRUCHOT prévient le public qu'il décline toute responsabilité relative aux actes et engagements de son fils aîné, HENRI-ÉMILIE PERRUCHOT. (257)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

L. HUET,

NATURALISTE-EMPAILLEUR,

Rue de Fenel, maison Alleaume,

A SAUMUR,

A l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il se charge d'empanner toutes sortes d'animaux, d'après les procédés les plus connus et les meilleurs.

Il construit également des arbres artificiels avec oiseaux, pour l'ornement d'appartements.

Le tout à des conditions très-avantageuses. (202)

LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS:

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, rue GUENEGAUD, 15, à Paris.

La collection se compose actuellement de 50 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr.

d^e pour les départements 4 fr.